

# HORS-COMPÉTITION

## Règlement

### Appel à projets 2024

L'appel à projets est ouvert du **vendredi 1er septembre 2023** au **mardi 30 janvier 2024**, minuit (GMT). Formulaire d'inscription :  
[newimages-hors-competition-2024.paperform.co](https://newimages-hors-competition-2024.paperform.co)

*Document mis à jour le 31 août 2023.*

---

## 1- À propos de la Hors-compétition

**1.1 - Présentation.** Cette année, la programmation Hors-compétition **aura pour thème « Le Patrimoine »**, entendu dans toutes ses acceptions : naturel, culturel, historique, matériel, immatériel, etc. La programmation est ouverte à l'ensemble des œuvres et expériences traitant de ce sujet et incluant un dispositif ou des technologies immersives (VR, AR, MR, jeux VR, expériences sonores ou de son binaural, théâtre immersif, installations, etc.). Entre 10 et 20 expériences seront sélectionnées et présentées à l'occasion de la 7<sup>e</sup> édition de NewImages Festival, du 24 au 28 avril 2024 au Forum des images et dans différents lieux au cœur de Paris, ainsi que via la plateforme virtuelle du festival.

Dans le cas de toute circonstance exceptionnelle, l'équipe du festival pourra être amenée à adapter ses dispositifs de présentation des œuvres aux publics et ne manquera pas - le cas échéant - de communiquer sur les mesures et décisions prises.

**1.2 - Thématique.** La XR offre les moyens techniques et créatifs pour faire vivre ou revivre des lieux, cultures, traditions disparus ou non, créant ainsi un terrain de reproduction ou de

réinvention de patrimoines matériels et immatériels. NewImages Festival invite les artistes du monde entier à partager leur patrimoine culturel, historique, patrimonial, archéologique...

## 2- Condition d'éligibilité

**2.1 - Expériences acceptées.** La programmation Hors-compétition est ouverte à toute œuvre :

- sur le thème du patrimoine
- développée autour d'une (ou de plusieurs) des technologies XR (réalité virtuelle "VR", réalité augmentée "AR", réalité mixte "MR") ou de dispositifs immersifs (son binaural, jeux VR, entre autres)
- explorant de nouvelles formes de narration et de mise en scène

**2.1 - Expériences non éligibles.** Les projets de publicité, de communication, ainsi que les projets éducatifs et les commandes institutionnelles ne sont en revanche pas éligibles.

Pour toute question relative à l'éligibilité de votre projet, n'hésitez pas à nous contacter :

[newimages-industrydays@forumdesimages.fr](mailto:newimages-industrydays@forumdesimages.fr)

## 3- Processus d'inscription

**3.1 - À propos de l'appel à projets.** La soumission du projet doit obligatoirement se faire :

- en français ou en anglais
- via [le formulaire en ligne](#) avant le mardi 30 janvier 2024 (inclus)

À noter également :

- les inscriptions incomplètes ne seront pas prises en considération
- il n'y a pas de temps limite imparti pour compléter [le formulaire](#)

- vos informations sont automatiquement sauvegardées en local ; vous pouvez donc fermer et/ou revenir ultérieurement au formulaire depuis le même appareil et le même navigateur (hors fenêtres de navigation privée)

Nous vous conseillons vivement de ne pas attendre les derniers jours de l'appel à soumissions pour déposer votre projet, afin d'éviter tout problème technique.

Le festival garantit la confidentialité des informations et matériels transmis.

En inscrivant une expérience, vous reconnaissez détenir les droits afférents ou être habilité par tous les ayants droits. NewImages Festival ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de réclamation, conflit ou poursuite.

**3.2 - Frais d'inscription.** Chaque soumission doit être finalisée par le paiement de frais d'inscription (12.5€ HT soit 15€ TTC), destinés à couvrir les différents coûts de fonctionnement. À noter que les frais d'inscription sont soumis au taux de TVA applicable dans le pays où l'événement a lieu.

Les inscriptions en attente de paiement ne seront pas prises en compte. Ces frais ne sont pas remboursables. Ils ne constituent pas une accréditation et ne donnent donc en aucun cas accès au festival.

**3.3 - Fichiers et builds.** Merci dans un premier temps de bien vouloir prendre connaissance de nos [spécifications techniques](#).

Pour le processus de sélection : les liens de téléchargement transmis doivent rester valables jusqu'au 15 février 2024.

En cas de sélection :

- le build adapté pour la plateforme virtuelle ainsi que les assets 3D devront être transmis au plus tard le 28 février 2024 (les spécifications techniques seront communiquées en temps voulu)
- le build définitif pour l'exposition in situ devra être transmis au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2024. Le lien de téléchargement devra rester actif jusqu'à la fin du festival (28 avril 2024)

Pour toute question technique : [newimages.support@forumdesimages.fr](mailto:newimages.support@forumdesimages.fr)

## 4- Sélection

**4.1 - Comité et critères de sélection.** Les projets éligibles seront évalués par un comité de sélection, constitué du directeur du festival et des membres de l'équipe de programmation.

**4.2 - Annonce de la sélection.** L'annonce de la sélection sera faite début mars. Tou·tes les postulant·es, sélectionné·es et non sélectionné·es, seront au préalable informé·es par email de la décision du comité de sélection.

À compter de la date d'envoi de ce mail, les sélectionné·es disposeront d'un délai de 6 jours pour confirmer et/ou mettre à jour les informations relatives à leur projet.

**4.3 - Présentation pendant le festival.** Les expériences sélectionnées seront présentées du 24 au 28 avril 2024 au Forum des images et dans les différents lieux parisiens du festival, ainsi que via la plateforme virtuelle le métavers du festival (toutes les modalités seront communiquées aux sélectionné·es le moment venu).

Pour chaque expérience, il appartient à l'équipe de programmation de déterminer :

- des espaces et horaires de diffusion
- des dispositifs de visionnage (selon les recommandations faites lors de l'inscription de votre projet)

**4.4 - Engagements des sélectionné·es.** Les équipes des projets sélectionnés s'engagent :

- à ne pas communiquer sur leur sélection avant l'annonce officielle
- à respecter le type de première indiqué au moment de l'inscription (tout changement devra être notifié par email)
- à faire figurer le logo du festival dans les crédits du projets et à mentionner leur sélection sur l'ensemble des outils de communication dès l'annonce officielle (un kit de promotion sera transmis à cet effet)
- à consentir à au moins une présentation de l'expérience à titre gracieux dans le cadre des reprises organisées par NewImages Festival (cf. infra)

Ces obligations seront reprises et précisées ultérieurement aux équipes sélectionné·es. En cas de manquement, le festival se réserve le droit de reconsidérer la sélection de l'expérience.

**4.5 - Reprise(s) NewImages Festival.** Grâce à son réseau de partenaires en France et à l'international, NewImages Hub est régulièrement invité à organiser des reprises de sa programmation dans différents événements. À ce titre, il pourra être demandé aux sélectionné·es de bien vouloir consentir - le cas échéant - à au moins une présentation de leur expérience à titre gracieux. Les ayants droit seront naturellement averti·es et consulté·es au préalable de manière à ce que ces reprises puissent pleinement s'intégrer dans leur stratégie de distribution. En ce sens, aucune décision ne sera prise sans leur accord.

## 5- Contreparties

**5.1 - Sélectionné·es.** Pour chaque projet sélectionné Hors-compétition, le festival garantit :

- 2 accréditations gratuites pour les Industry Days (24-26 avril 2024)
- un tarif préférentiel fixe de 70€ TTC (60€ HT) pour l'accréditation de toute autre personne en lien avec le projet (équivalent FULL ACCESS)

Aucun screening fee ne sera versé pour les expériences sélectionnées dans le cadre de la programmation Hors-compétition.

**5.2 - Non sélectionné·es.** Pour chaque projet inscrit, le festival garantit 3 réductions de 30% à utiliser pour toute accréditation aux Journées pro (Full Access ou Online Access).

**5.3 - Défraiement.** Dans un cas comme dans l'autre, merci de noter que le transport, l'hébergement et tout autre frais restent à la charge des participant·es.

## 6- Communication et promotion

**6.1 - Éléments de communication.** Début mars, un formulaire sera transmis aux équipes sélectionnées afin de confirmer et/ou de mettre à jour les informations relatives à leur projet. En acceptant ce règlement, vous autorisez le festival à les utiliser à des fins promotionnelles sur

ses différents canaux de communication ainsi que ceux de ses partenaires (diffusion du trailer notamment), et ce pour une durée de trois ans.

**6.2 - Visibilité NewImages Festival.** Dès l'annonce officielle, les équipes sélectionnées devront faire figurer le logo du festival / mentionner leur sélection sur leurs outils de communication. Un kit de promotion sera transmis à cet effet.

## **7- Calendrier**

**Vendredi 1er septembre 2023** : ouverture de l'appel à projets.

**Mardi 30 janvier 2024 (inclus)** : clôture de l'appel à projets.

**Début mars 2024** : notification des postulant-es.

**Fin mars 2024** : annonce officielle de la sélection.

**Mercredi 28 février 2024** : deadline pour l'envoi du build et des assets 3D destinés à la plateforme virtuelle.

**Vendredi 1er mars 2024** : réception des fichiers définitifs (exposition in situ).

**Vendredi 26 avril 2024** : cérémonie de clôture (Industry Days) de NewImages Festival.